

COMMUNE DES ESTABLES

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14/04/2025 / Délibération N°20251404_03

Date de la convocation 10/04/2025

Nombre de conseillers en exercice : 11

L'an deux mille vingt-cinq et le quatorze avril à **20 heures 00**, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Philippe BRUN.

Présents :

Votants : Pour : Contre : Abstention :

X	Philippe BRUN	X	Yves SANIAL
X	Alice MALARTRE		Thierry MICHEL
X	Michel RIBES	X	Alain ROMÉAS
X	Laurence EXBRAYAT	X	Jeanne PRADIER
	Alexandre MALARTRE	X	Michel LEYDIER
	Odette GAILHOT		

Alice MALARTRE a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Budgets primitifs 2025

Vu le CGCT et notamment ses articles L. 1612-1 et suivants et L. 2311-1 à L. 2343-2 Vu la loi d'orientation N° 92-125 du 6/02/92 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57 ;

Après avis de la commission des finances,

Le Maire donne lecture et expose les Budgets primitifs suivants pour l'année 2025.

Les Sections de Fonctionnement/Exploitation s'équilibrent en dépenses et en recettes aux sommes suivantes :

BUDGET	Fonctionnement ⁽¹⁾ / Exploitation ⁽²⁾
COMMUNE LES ESTABLES ⁽¹⁾	1 046 726,32 €
EAU ASSAINISSEMENT LES ESTABLES ⁽²⁾	143 061,73 €
LOTISSEMENT PEYROU ⁽¹⁾	118 076,93 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les Sections de Fonctionnement/d'Exploitation, y compris la répartition des subventions aux associations de droit privé telles que décrites dans le(s) budget(s) primitif(s).

La **Section d'Investissement** de chaque budget s'équilibre en dépenses et en recettes aux sommes suivantes :

BUDGET	Investissement
COMMUNE LES ESTABLES	3 409 499,51 €
EAU ASSAINISSEMENT LES ESTABLES	420 085,11 €
LOTISSEMENT PEYROU	67 441,76 €

Après délibération le conseil municipal **APPROUVE** ces budgets primitifs et **AUTORISE** Le Maire à faire les opérations nécessaires.



Philippe BRUN,
Maire des Estables